

## **Plus de 700 propriétaires accompagnés gratuitement en 2022 pour réhabiliter leur logement !**

**Le Programme d'Intérêt Général** Départemental (PIG) a été lancé en 2019 et prendra fin en décembre 2023. Destiné aux propriétaires occupants à faibles revenus\* ou à tous propriétaires bailleurs, ce dispositif s'inscrit à la fois dans l'objectif national de sobriété énergétique tout en favorisant un **habitat plus décent et confortable**.

\*Sur une partie du département, Oc'téha propose également un accompagnement pour les hauts revenus dans le cadre du dispositif régional **Rénov Occitanie**. Les propriétaires concernés peuvent bénéficier d'un audit énergétique moyennant 90 euros.

### **Plus de 2000 ménages renseignés en 2022**

En 2022, plus de 2000 ménages ont ainsi été renseignés et 702 projets de rénovation ont été accompagnés. Ce qui représente environ 14 Millions d'euros de travaux engendrés et plus de 7 Millions d'euros de subventions distribuées.

### **Un accompagnement technique et gratuit**

Piloté par l'Etat, le Département de l'Aveyron et l'Anah, ce dispositif permet aux propriétaires (de résidence principale ou de logements destinés à la location) de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif gratuit ainsi que d'aides financières pour les travaux.

Oc'téha, qui a été choisi pour suivre et animer le PIG sur l'ensemble du département (hors agglomérations de Rodez, Millau et Aubrac Carladez et Viadène) peut **réaliser un audit énergétique gratuitement** et accompagne les propriétaires sur toutes les subventions existantes (Ma prime Rénov', Ma prime Rénov' Sérénité, CEE, collectivités, caisses de retraite...).

### **Des subventions qui couvrent jusqu'à 80% du montant des travaux !**

Si des propriétaires souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement en cas de perte d'autonomie (remplacement de la baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier...), n'hésitez pas à les rediriger vers Oc'téha ! D'autant que l'accompagnement dans le cadre du PIG est gratuit !

Dès le démarrage de leur projet, les propriétaires peuvent se renseigner en contactant directement **l'équipe Oc'téha, 31 avenue de la Gineste 12000 Rodez, tél : 05.65.73.65.76, email : [contact@octeha.fr](mailto:contact@octeha.fr)**

Ou lors des **permanences réparties sur le territoire** :

AUBIN : 3ème mercredi – Mairie - 13 h 30 à 15 h 30

BARAQUEVILLE : 2ème mercredi - Cté Cnes - 9 h 00 à 11 h 00

(6 permanences par an en Février, Avril, Juin, Aout, Octobre et Décembre)

BELMONT-SUR-RANCE : 3ème mardi - Mairie - 10 h 00 à 12 h 00

BOZOULS : 1er jeudi – Mairie - 9 h 00 à 10 h 00

CAMPAGNAC : 4ème mardi – Mairie - 9 h 00 à 11 h 00

CAMARES : 3ème mardi - Immeuble Tixier - 13 h 30 à 15 h 30  
CASSAGNES-BEGONHES : 3ème vendredi – Mairie - 9 h 00 à 10 h 00  
(4 permanences par an en Janvier, Avril, Juillet et Octobre)  
CORNUS (Com-Com) : 1er mardi, 1 mois sur 2 (février, avril, juin, août, octobre, décembre) --  
10 h 00 à 11 h 00  
NANT (Mairie) : 1er mardi, 1 mois sur 2 (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre) --  
10 h 00 à 11 h 00  
DECAZEVILLE : 1er mercredi- 31 Rue Cayrade 10 h 00 à 12 h 00  
ESPALION : 4ème vendredi – Mairie - 8 h 30 à 10 h 00  
ENTRAYGUES : 4ème vendredi – Mairie -11 h 00 à 12 h 00  
FLAGNAC : 3ème mercredi – Mairie - 10 h 30 à 11 h 30  
LAISSAC : 1er mardi - Centre Social - 9 h 00 à 11 h 00  
NAUCELLE : 2ème Mercredi-Cté Cnes - 9 h 00 à 11 h 00  
(6 permanences par an en Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre et Novembre)  
REQUISTA : 2ème jeudi - Bercaïl - 9 h 00 à 11 h 00  
RIGNAC : 2ème mardi - Cté Cnes - 9 h 00 à 10 h 00  
RIEUPEYROUX : 2ème mercredi - Mairie - 10 h 00 à 12 h 00  
SAINT GENIEZ D’OLT : 3ème mardi - Centre Social - 9 h 00 à 11 h 00  
SAINT-ROME-DE-TARN : 2ème mardi- Mairie- 10 h 00 à 11 h 00  
SAINT-SERNIN-SUR-RANCE : 4ème mardi – Mairie - 10 h 00 à 12 h 00  
ESPALION : 4ème vendredi – Mairie - 8 h 30 à 10 h 00  
SEVERAC D'AVEYRON : 2ème mardi - Maison des Services - 9 h 00 à 11 h 00  
ARVIEU (Mairie) : 3ème jeudi, 1 mois sur 2 (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre)  
-11 h 00 à 12 h 00  
SALLES-CURAN (Mairie) : 3ème jeudi, 1 mois sur 2 (février, avril, juin, août, octobre, décembre)  
-11 h 00 à 12 h 00